



FIXAMIANTE - R175

FIXATEUR SURFACTANT



FIXAMIANTE EST UNE SOLUTION DE COULEUR BLANCHE COMPOSÉE PRINCIPALEMENT DE RÉSINES LIQUIDES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES POUR UNE APPLICATION EN PULVÉRISATION.



PROTECTION DES MATÉRIAUX : PLAQUES, TUBES, « ETERNIT », ...

UTILISATIONS :

FIXAMIANTE permet le recouvrement des matériaux contenant de l'amiante friable pour limiter la diffusion des fibres dans l'environnement.

Ce procédé d'imprégnation permet ainsi de manipuler les matériaux « amiantés » en atténuant au maximum le risque de diffusion des fibres dans l'atmosphère.

Augmente, par la même, la sécurité pour l'environnement et les manipulateurs.

MODE D'EMPLOI :

Agiter le produit avant utilisation.

Pulvériser FIXAMIANTE en une couche.

Appliquer régulièrement sur le support.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Consommation moyenne : 1 Kg peut traiter 4 à 6m², mais en fonction de l'absorption du support, une seconde couche peut être appliquée après un intervalle de 2 heures.

Hors poussière : 1 heure

Séchage complet : de 24 à 30 heures en fonction des conditions environnementales.

Produit prêt à l'emploi de couleur blanche.

Economique (peut-être dilué 1/1 à l'eau).

Conforme à la norme NFT 30005 Famille 1, classe 7b2modifié relatif à l'application des articles R.112-2 à R.112-4 du code de la Construction et de l'Habitation.

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Aspect : Résine liquide blanche

Conservation : Stocker entre +5°C et +35°C

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

